

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

stations-service Question écrite n° 87814

Texte de la question

Mme Jacqueline Maquet attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, sur la mise en conformité environnementale des stations-service avant le 31 décembre 2010. Ces investissements sont extrêmement lourds financièrement puisque le montant moyen s'élève à 60 000 euros. Cette charge s'avère considérable pour nombre de ces très petites entreprises (TPE) déjà en grande difficulté. Faute de pouvoir faire face à ces échéances, environ 3 000 points de vente de carburants sont menacés de fermeture, soit 35 % du nombre actuel de stations-service traditionnelles. Cette situation est très préoccupante, non seulement pour les professionnels, mais aussi pour les consommateurs qui perdraient alors un commerce de proximité, particulièrement en zone rurale. Aussi, elle souhaite connaître les intentions du Gouvernement afin d'éviter la disparition de ces commerces de proximité.

Texte de la réponse

Pour accompagner le réseau des petites stations-service dans leurs restructurations, le Gouvernement a créé en 1991 le comité professionnel des distributeurs de carburants (CPDC). Ce comité a pour mission principale de soutenir directement les petits détaillants par des aides appropriées. Le CPDC, dont la dotation publique relève du programme 134 de la mission développement économique, traite toutes les demandes qui lui sont envoyées. Un arrêté du 22 juin 1998 prévoyait que les réservoirs enterrés simple enveloppe, non stratifiés et non placés en fosse, devaient être remplacés ou transformés en réservoirs enterrés double enveloppe avec détection de fuite, au plus tard pour le 31 décembre 2010. Une échéance de douze ans avait ainsi été prévue par la réglementation afin d'étaler dans le temps la charge que peut représenter cette mise en conformité. Aujourd'hui, la grande majorité des stations-service a déjà réalisé les travaux nécessaires. Le Gouvernement est très attentif à la situation financière des stations-service qui n'auraient pas encore procédé aux mises en conformité rendues nécessaires par l'évolution de la réglementation, notamment du fait de l'attente d'une décision d'octroi d'une aide financière via le CPDC. Environ mille stations-service sont concernées. Le Gouvernement a donc reporté de trois ans l'échéance pour les travaux concernant les réservoirs enterrés permettant ainsi la poursuite d'exploitation de ces stations-service jusqu'à l'échéance du 31 décembre 2013. Concernant le budget annuel moyen de 4,3 Meuros alloués au CPDC pour les trois prochaines années, comme toutes les dépenses d'intervention de l'État, le Gouvernement doit envisager son évolution en valeur au regard de l'ensemble de la politique budgétaire. Celle-ci est actuellement fondée sur une réduction impérative des déficits publics qui passe par une diminution des dépenses d'intervention à laquelle le CPDC ne peut échapper.

Données clés

Auteur: Mme Jacqueline Maquet

Circonscription: Pas-de-Calais (1re circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 87814

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE87814

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et mer Ministère attributaire : Industrie, énergie et économie numérique

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 septembre 2010, page 9856

Réponse publiée le : 2 août 2011, page 8420